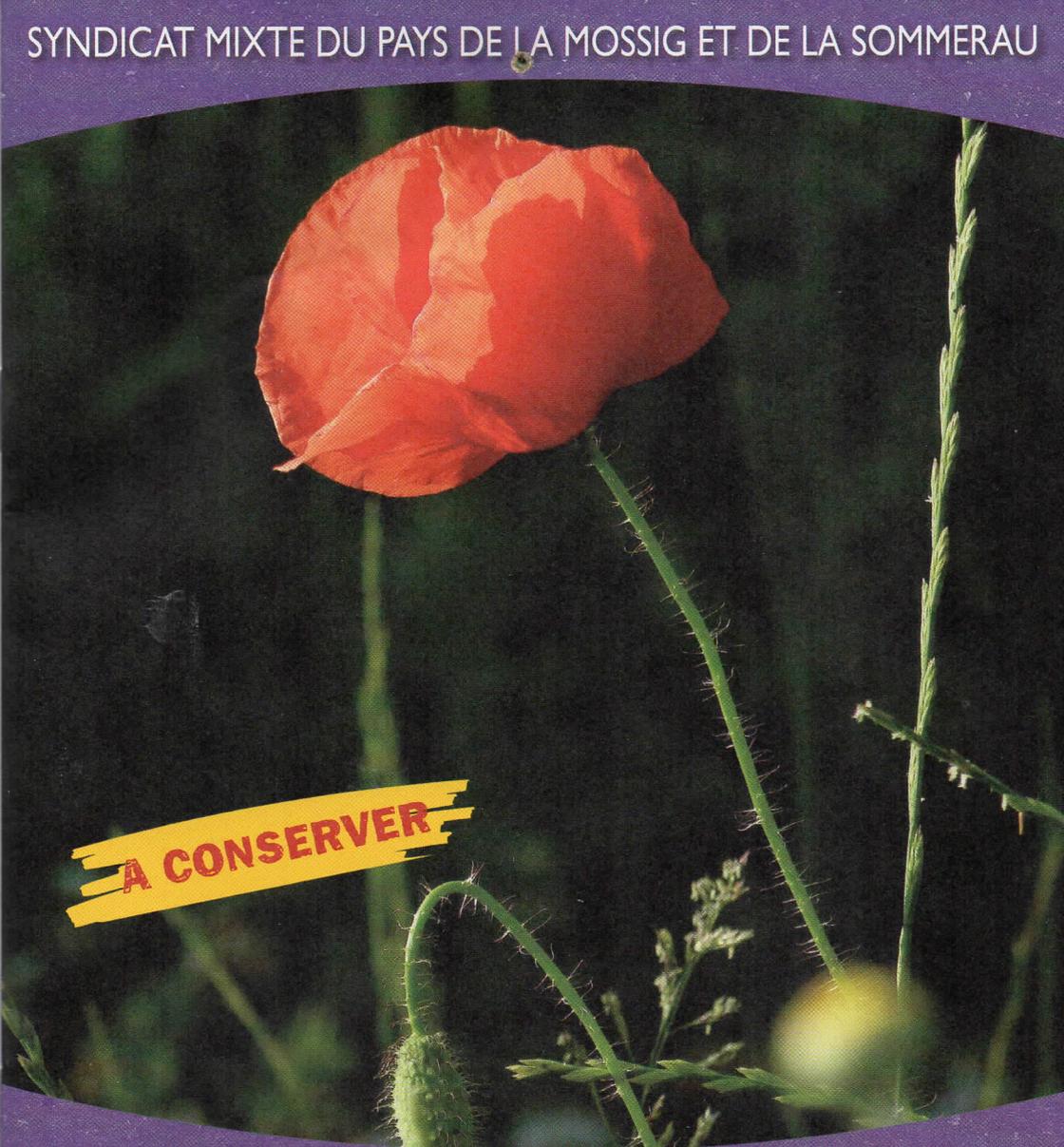


SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA MOSSIG ET DE LA SOMMERAU



A CONSERVER

GUIDE DU TRI DES DÉCHETS

ÉDITION 2014

Bouteilles, bocaux, pots en verre

Je les mets en vrac et vides dans mon bac vert

(sans bouchon, ni capsule, ni couvercle)



les bouteilles



les pots



les bocaux de conserve



Non recyclé > A jeter dans votre poubelle habituelle



Ampoules
(classiques non
recyclées)
et à filament



Vaisselle, faïence,
porcelaine



Casseroles
vitrocéram



Un doute ?
Jetez avec
les ordures
ménagères

Bouteilles et flacons plastiques

Je les mets en vrac et vides
dans mon bac bleu ou jaune



ou



les bouteilles
de lait



les bouteilles en plastique:
eau, jus de fruit, soda...



les cubitainers

PENSEZ-Y!



les bouteilles d'huile,
mayonnaise, vinaigrette,
ketchup, ...



les bouteilles d'adoucissant,
de lessive, de liquide lave-
vaisselle, de javel...



les produits
d'hygiène



Déchets non recyclables : à jeter dans votre poubelle habituelle



Sacs
en plastique



Suremballages, sacs et
films en plastique



Pots de produits
laitiers



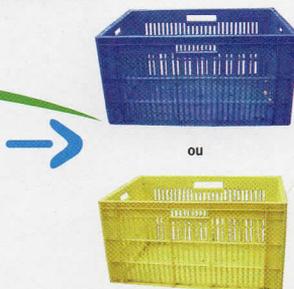
Barquettes en
polystyrène



Un doute?
Jetez avec
les ordures
ménagères

Cartonnettes, journaux, prospectus, magazines, briques alimentaires

Je les mets en vrac et vides dans mon bac bleu ou jaune



les publicités, prospectus



les courriers, lettres, impressions



et les autres papiers



les journaux, magazines



les papiers bureau, enveloppes



les catalogues, annuaires



les briques alimentaires



les boîtes et les suremballages en carton



les petits cartons plats pliés



Non recyclé : à jeter dans votre poubelle habituelle



Emballages sales non vidés



Films en plastique de suremballage de journal



Couches



**Un doute?
Jetez avec
les ordures
ménagères**

« SOYONS NATURE, COMPOSTONS »

LES AVANTAGES

- ➔ réduire le volume des déchets à incinérer, en effet 30 % des déchets ménagers sont compostables
- ➔ faire un geste pour la protection de l'environnement
- ➔ produire soi-même son engrais
- ➔ enrichir son jardin sans frais

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

- ➔ les déchets de cuisine : épluchures, restes de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, marc de café et de thé avec leurs filtres de papier,
- ➔ les déchets de jardin : feuilles mortes, plantes vertes, fleurs fanées, brindilles hachées menues



De nombreux foyers sont déjà équipés d'un composteur.



Avis aux amateurs ! Laissez-vous tenter par cette démarche.

Des composteurs sont encore disponibles pour ceux qui souhaitent intensifier leur geste de tri et fabriquer leur propre compost.

Ils peuvent être acquis auprès de votre mairie :

> **420 litres** au prix de **39 €**

> **700 litres** au prix de **60 €**

LES DÉCHETS VERTS VÉGÉTAUX

Vous pourrez donc déposer, sur le site de votre choix, vos déchets verts (gazon, feuilles, branchages, plantes, fleurs).

Merci de veiller à ne pas apporter de terre ni de gravats.

En dehors de cette période, les dépôts seront fermés et inaccessibles au public.

**Tous les samedis de 15 heures à 17 heures
à partir du 5 avril 2014 jusqu'au 29 novembre 2014**

La récupération des végétaux vous permet de leur offrir une seconde vie puisqu'ils seront transformés en compost.



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Gros électroménager froid : réfrigérateur, congélateur, ...

Gros électroménager : lave-linge, cuisinière, lave-vaisselle, ...

Ecrans : télévision, ordinateur, ...

Petits appareils en mélange : fer à repasser, friteuse, imprimante, , micro-ondes, ...

Ils peuvent être, soit :

→ déposés conjointement avec les encombrants :

DATES ET HORAIRES

Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 :

Allenwiller : 21 juin et 6 décembre 2014

Hohengoeft : 1^{er} mars et 13 septembre 2014

Wangenbourg-Engenthal : 26 avril et 25 octobre 2014

- repris gratuitement lors du nouvel achat d'un équipement ou lors de sa livraison; le vendeur ayant l'obligation de reprendre l'ancien
- donnés à une association caritative (comme Emmaüs, ...)



LA PLATEFORME DE DÉCHETTERIE CONTRIBUE À VOTRE QUALITÉ DE VIE

3 sites d'accueil à votre service équipés de bennes et de conteneurs :

→ **ALLENWILLER :**

Rue du Lavoir (atelier intercommunal)

→ **HOHENGOEFT :**

Chemin de la Lagune (entrée du village)

→ **WANGENBOURG-ENGENTHAL :**

Station d'épuration

Ces points d'apport sont accessibles à tous les habitants des communes membres du Syndicat Mixte.

QUE POUVONS NOUS DÉPOSER ?

LES ENCOMBRANTS

- les encombrants non métalliques
- les ferrailles
- les déchets verts
- les gravats
- le bois



DATES ET HORAIRES

LE SAMEDI DE 8h30 à 12h30 :

→ **ALLENWILLER :** 21 juin et 6 décembre 2014

→ **HOHENGOEFT :** 1er mars et 13 septembre 2014

→ **WANGENBOURG-ENGENTHAL :** 26 avril et 25 octobre 2014

⇒ **PENSEZ-Y**

TOUS LES CARTONS D'EMBALLAGES VOLUMINEUX

Type emballage de meuble, d'appareil électro-ménager, trop volumineux pour les mettre dans les caissettes.



Vous pourrez les apporter à chaque ouverture de la plateforme de déchetterie :

→ conjointement avec les encombrants :

DATES ET HORAIRES

LE SAMEDI DE 8h30 à 12h30:

→ **ALLENWILLER:** 21 juin et 6 décembre 2014

→ **HOHENGOEFT:** 1^{er} mars et 13 septembre 2014

→ **WANGENBOURG-ENGENTHAL:** 26 avril et 25 octobre 2014

→ lors de l'ouverture de la plateforme pour déchets verts

LE SAMEDI DE 15h à 17h:

du 5 avril au 29 novembre 2014

LA COLLECTE DES HUILES ALIMENTAIRES

Ne jetez plus vos huiles alimentaires de friture dans l'égoût ou dans la nature. Leur solidification dérègle le bon fonctionnement du réseau et de la station d'épuration.

Des fûts de récupération adaptés sont mis à votre disposition pour la collecte de ces huiles de friture.

Sont concernées les huiles végétales (olive, arachide, tournesol, ...) issues de la cuisson des denrées alimentaires

Vous pourrez les apporter à chaque ouverture de la plateforme de déchetterie :

→ conjointement avec les encombrants :

DATES ET HORAIRES

Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 :

Allenwiller : 21 juin et 6 décembre 2014

Hohengoëft : 1^{er} mars et 13 septembre 2014

Wangenbourg-Engenthal : 26 avril et 25 octobre 2014

→ lors de l'ouverture de la plateforme pour déchets verts

Le samedi de 15 h à 17 h :

du 5 avril au 29 novembre 2014

Ces huiles seront recyclées pour produire du biodiesel. La glycérine, un sous-produit inévitable, est transférée vers une installation de fermentation et de transformation en compost.



LA COLLECTE DES RADIOGRAPHIES MÉDICALES

Nous possédons tous, abandonnées au fond d'un tiroir, de vieilles radiographies dont nous aimerions nous débarrasser sans que cela pose un problème pour l'écologie.

Ces radios sont en effet très toxiques pour l'environnement si elles ne sont pas correctement recyclées (elles sont le plus souvent brûlées).

La Société RecyclIM mettra en place sur les plateformes de déchetterie des containers destinés à collecter ces radios et à résoudre ainsi ce problème.

Une fois ces radios collectées, les déchets sont recyclés à 100 % dans une usine de traitement répondant aux plus hautes normes de protection de l'environnement.



Vous pourrez les apporter à chaque ouverture de la plateforme de déchetterie :

➔ conjointement avec les encombrants :

DATES ET HORAIRES

Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30 :

Allenwiller : 21 juin et 6 décembre 2014

Hohengoefst : 1^{er} mars et 13 septembre 2014

Wangenbourg-Engenthal : 26 avril et 25 octobre 2014

➔ lors de l'ouverture de la plateforme pour déchets verts

Le samedi de 15 h à 17 h :

du 5 avril au 29 novembre 2014

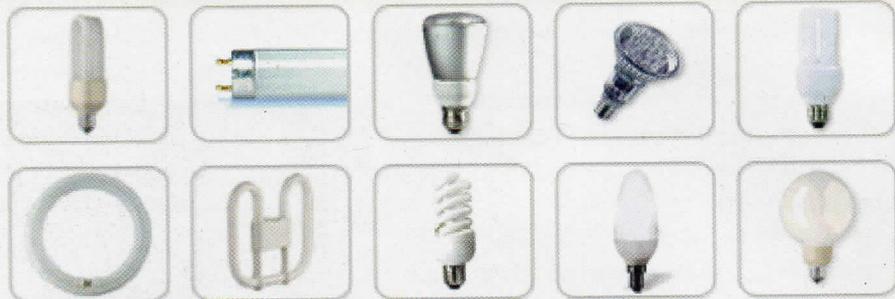
TRIER LES LAMPES SANS SE TROMPER

LES LAMPES USAGÉES

« Les lampes se recyclent aussi, c'est clair »

Trier sans se tromper : quelques consignes

LES LAMPES QUI DOIVENT ÊTRE RECYCLÉES



1) les tubes fluorescents dits « néons »

2) les lampes fluocompactes dites « basse Consommation »

- les ampoules à économie d'énergie
- les ampoules à sodium haute et basse pression
- les ampoules à vapeur de mercure
- les ampoules à iodure métallique
- les ampoules à décharge technique (UV, éclairage horticole, éclairage public, cabinet médical, vidéoprojecteur)

LES LAMPES QUI DOIVENT ÊTRE JETÉES A LA POUBELLE



- les ampoules halogènes
- les ampoules à filament

Celles-ci sont à jeter dans votre poubelle traditionnelle (surtout pas avec le VERRE).

LIEUX DE COLLECTE

Allenwiller : mairie*

Birkenwald : mairie*

Crattatt : mairie*

Hohengoëft : mairie*

Rangen : mairie*

Salenthal : mairie*

Wangenbourg-Engenthal : mairie*

Zeinheim : mairie*

* durant les heures d'ouverture

LES PILES ET BATTERIES USAGÉES

POURQUOI COLLECTER LES PILES ET LES BATTERIES

Certains métaux contenus dans les piles et batteries usagées peuvent nuire à notre environnement s'ils ne sont pas correctement traités en fin de vie.

Par ailleurs, ces métaux peuvent être récupérés et recyclés pour fabriquer de nouvelles piles et batteries ou participer à la fabrication d'objets de notre vie quotidienne. Nous avons donc tout intérêt à les récupérer.

CONTENANTS DE COLLECTE ET CONTENU

Les piles, contenues dans les petits appareils de la vie courante, mais aussi les batteries de nos appareils électroniques (outils portatifs, téléphone mobiles, ordinateurs ...) ainsi que les batteries intégrées dans les appareils électriques tels que les robots ménagers lorsque celles-ci sont accessibles, sont à déposer dans les bornes « battribox » ou des bacs de comptoir.



LIEUX DE COLLECTE

Allenwiller: mairie et école*

Birkenwald: mairie*

Crastatt: mairie*

Hohengoeft: mairie et école*

Rangen: mairie (le vendredi de 20h à 21h)

Salenthal: mairie*

Wangenbourg-Engenthal: mairie et école*

Zeinheim: mairie*

* durant les heures d'ouverture

POUR VOS AUTRES DÉCHETS

Les batteries et les pneus

Ils doivent être repris par les revendeurs, y compris les grandes surfaces.

Les médicaments

Ne les jetez surtout pas!

Adressez-vous à votre pharmacien ou à votre médecin qui en assureront la collecte.

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

> **Solides et pâteux organiques**: toutes les peintures, laques de type glycéro, vinylique, polyuréthane, et toutes les colles et vernis.

> **Liquides organiques, diluants, solvants non chlorés**: diluant, acétone, ether, white spirit, essence térébenthine, pétrole, gasoil, essence F, alcool à brûler, lubrifiant, détachant, trichloréthylène, lave glace, antigel, liquide de refroidissement, produit photo, lessive liquide, assouplissant, huile de vidange.

> **Acides, bases**: acide chlorhydrique, acide sulfurique, acide nitrique, détartrant WC, Viakal, chlorure ferrique, soude caustique, potasse, débouche évier, destop, ammoniacque, lessive de soude, eau de javel liquide.

> **Phytosanitaires hors chlorates**: fongicide, insecticide, herbicide, engrais et désherbant hors chlorate et nitrate, produits de traitement du bois.

> **Produits réactifs, comburants, PCL**: comburants, chlorate de soude (désherbant total), chlore des piscines, produits cyanurés.

> **Aérosols**: tous.

> **Lampes et tubes fluorescents**: tous.

> **Emballages et matériaux souillés** (dont bidons d'huile de vidange).

DATE ET HORAIRES

Le samedi 6 décembre 2014

de 8 h 30 à 12 h 30 :

à Allenwiller - Rue du Lavoir (atelier intercommunal)



Solvants



Solides / pâteux

QUELQUES CONSIGNES POUR ÉVITER LES ERREURS DE TRI

TRIER c'est bien, bien trier c'est mieux !

Les erreurs les plus fréquentes :

NE PAS METTRE dans le bac bleu ou jaune



Ces emballages sont à jeter dans votre poubelle traditionnelle car, trop fins et trop légers, il vaut mieux les incinérer pour en récupérer l'énergie.

NE PAS METTRE dans le bac vert



QUELQUES TRUCS POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE :

- > **Les cartonnettes tiennent trop de place dans les caissettes ?**
PLIEZ-LES, ils s'aplatissent très bien et, ainsi, vous gagnerez de la place.
- > **Les bouteilles en plastique prennent trop de place ?**
Ecrasez-la bouteille débouchée à plat puis rebouchez-la. Vous pourrez la déposer dans le bac après avoir réduit son volume et vous facilitez du même coup sa collecte et son recyclage.
- > En cas de doute, il est préférable de jeter l'emballage dans la poubelle classique, pour éviter de « polluer » l'ensemble de la caissette dont le contenu est alors refusé.
- > Mettez vos déchets dans le bon conteneur.
Le verre dans la caissette verte - Le papier et le plastique dans la caissette bleue ou jaune

RÉDUISONS NOS DÉCHETS ET TRIONS MALIN!

Nos partenaires pour la gestion de vos déchets



DHGA

COLLECTES & RACHATS
DÉCHETS - HUILE - GRASSES ALIMENTAIRE



www.bas-rhin.fr



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA MOSSIG ET DE LA SOMMERAU

Siège: Mairie • 14 rue du Général-de-Gaulle • 67710 WANGENBOURG-ENGENTHAL

Fax 03 88 87 32 06 - e-mail: mairie.wangenbourg.engenthal@orange.fr

03 88 87 31 46

Allenwiller • Birkenwald • Crastatt
Hohengoelt • Rangen • Salenthal
Wangenbourg-Engenthal • Zeinheim